



## avis de contravention

Par **elinico**, le **13/02/2020 à 15:01**

J'ai reçu un avis de contravention en avril 2019 pour un stationnement gênant sur un trottoir or il s'agit en fait d'un parking privé cadastré matérialisé au sol et avec panneau sur le mur de ma maison. qui m'appartient et qui se trouve en parallèle de la voie publique. J'ai contesté et j'ai reçu du ministère public l'avis du classement sans suite de cette contravention. Je reçois le 06 février 2020 une nouvelle contravention au même motif. On me demande de contester à nouveau. Le code service est le 01320303100. A qui dois-je m'adresser pour que l'agent verbalisateur cesse de me sanctionner à tort. Que puis-je faire si ça se renouvelle.

**Bonjour,**

**Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...**

**Merci pour votre attention.**

Par **LESEMAPHORE**, le **13/02/2020 à 15:43**

Bonjour

Direction de la *Police Municipale* - 223 boulevard de Plombières, 13003 *Marseille* 3e --  
0491551430 -

Par **martin14**, le **13/02/2020 à 15:47**

bjr

et il est écrit quoi très exactement sur ce panneau ?